



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation

19 février 2026

Enfance jeunesse - Avenant à la convention avec le Centre socioculturel de Tournon-sur-Rhône pour l'accueil de loisirs de Saint-Félicien

**N° de la délibération
2026-116**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Jacques POCHON (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, M. Patrick FOURCHEGU, Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE.

Pour permettre aux enfants de son territoire d'avoir accès à une offre de loisirs durant les vacances scolaires, ARCHE Agglo développe une politique enfance volontariste de longue date qui se matérialise dans le cadre de la CTG autour de 2 ambitions :

- > permettre au plus grand nombre d'enfants du territoire d'accéder dès 3 ans à des loisirs éducatifs de qualité hors temps scolaire (accompagnement financier des gestionnaires d'accueil de mineurs)
- > soutenir les familles pour concilier vie personnelle et activité professionnelle (accompagnement financier des familles).

ARCHE Agglo a lancé un appel à projet en 2023 pour favoriser l'accès d'accès aux loisirs des enfants âgés de 3 à 11 ans sur le secteur de Saint Félicien, dans un contexte de crise de vocation de personnel diplômé qui impactait fortement les accueils collectifs de mineurs.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 29 juin 2023 (Délibération N°2023-349 du 7 juin 2023) entre ARCHE Agglo et le Centre Socio-Culturel de Tournon pour le développement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le secteur de Saint Félicien durant les vacances scolaires.

Elle est conclue pour une durée de trois ans, du 1er juillet 2023 au 30 juin 2026 et prévoit qu'ARCHE Agglo contribue financièrement à la mise en œuvre du projet à hauteur de 24 200 € annuels maximum, proratisé en fonction de l'activité de l'ALSH afin d'équilibrer le budget.

L'analyse des documents budgétaires des années précédentes, permettent de constater que le coût de l'activité est de 45 000€/an (dans les moyennes de dépenses des AL de l'agglomération) et génère 21 000€ de recettes (recettes usagers, prestation de service Caf...). L'aide de l'Agglomération permet l'équilibre budgétaire.

En raison du renouvellement des assemblées et afin de maintenir ce service aux familles durant l'été et l'automne 2026 il est nécessaire de prolonger la convention précitée jusqu'au 31 décembre, échéance commune à l'ensemble des conventions contractées avec nos partenaires associatifs.

Ainsi

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la convention d'objectifs et de moyens du 29 juin 2023 (Délibération N°2023-349 du 7 juin 2023) avec le Centre Socio-Culturel de Tournon pour le développement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le secteur de Saint Félicien durant les vacances scolaires ;

Considérant le renouvellement du Conseil communautaire en 2026 et la nécessité de maintenir ce service aux familles durant l'été et l'automne 2026 ;

Considérant l'avenant n°1 à la convention initiale avec le Centre Socio-Culturel de Tournon-sur-Rhône prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 
ID : 007-200073096-20260226-DELIB_2026_116-DE

Le Conseil d'Agglomération :

- **PROLONGE** la convention d'objectifs et de moyens entre le Centre Socio-Culturel de Tournon et ARCHE Agglo pour une offre de loisirs de proximité pour les enfants (ALSH) à Saint Félicien jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **FIXE** la subvention contribuant au projet à **24.200 € forfaitaire, non proratisé à l'activité** pour l'année 2026 qui sera réglée en deux fois : un acompte de 90% soit 21 780€ et un solde de 10% soit 2 420€
- **AUTORISE** le Président à signer, selon les conditions ci-dessus énumérées l'avenant n° 1 à la convention initiale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 février 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 02/03/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo